

Conseils de prud'hommes : premier recul du gouvernement

Le gouvernement a enfin décidé de rouvrir des négociations sur la réforme du financement des Conseils de prud'hommes et notamment de l'indemnisation du temps passé à leur mission par les Conseillers.

Le gouvernement a enfin décidé de rouvrir des négociations sur la réforme du financement des Conseils de prud'hommes et notamment de l'indemnisation du temps passé à leur mission par les Conseillers.

Au-delà de la reconnaissance légitime des compétences et du dévouement des juges prud'homaux, magistrats élus et non professionnels, c'est toute la question de la justice du travail qui est posée.

Ce premier recul intervient après les dizaines de manifestations, le plus souvent unitaires, qui ont marqué les audiences solennelles tenues depuis le début du mois.

Le projet gouvernemental de limiter à trois heures le temps alloué pour rédiger un jugement avait particulièrement choqué les Conseillers mais aussi de nombreux juristes, magistrats professionnels et parlementaires.

Pour la Cgt, ces négociations seront l'occasion de travailler sérieusement à une réforme indispensable qui doit respecter la dignité des Conseillers et l'efficacité de la juridiction.

Nous poursuivons nos efforts de mobilisation et la préparation d'une journée d'action le 14 février, date à laquelle est notamment prévu un rassemblement intersyndical en Ile de France devant la Chancellerie

Services Publics TOUTES LES RAISONS D'ÊTRE DANS L'ACTION ET LA GRÈVE LE 8 FÉVRIER

Pour la CGT, les motifs ne manquent pas d'en appeler à une mobilisation large, massive et unitaire des salariés. Elle contribue d'agir pour faire en sorte que la question sociale soit au cœur de l'actualité et de la vie politique.

Cela fait des mois que notre organisation a placé l'intervention des agents de la Fonction publique au centre de son activité. C'est en ce sens qu'elle a notamment multiplié les démarches unitaires et a été à l'initiative de la carte-pétition remise le 10 janvier au Ministre.

Il faut aujourd'hui mettre un coup d'arrêt à des années de politique régressive et donner le coup d'envoi à une reconquête et à un développement des missions et des moyens du service public. Combattant les logiques « travailler plus et gagner moins » et « moins de fonctionnaires mais mieux payés », les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA ont appelé dès le 17 janvier l'ensemble des personnels de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à participer massivement à une journée d'actions et de grève le 8 février 2007. Le 23 janvier, la CFDT a décidé de rejoindre

SOMMAIRE

- CPH: premier recul du gouvernement
page 1
- Services Publics: toutes les raisons...
page 1 à 3
- Hommage à l'abbé Pierre
page 3
- Renosol en conflit
- Compte rendu du Secrétariat UD du 08 01 2007
page 4



ce mouvement.

EMPLOI PUBLIC

Pour certains, les effectifs de la Fonction publique ne constituent qu'une variable d'ajustement, dans le cadre d'une politique libérale, pour laquelle la Fonction publique doit voir son rôle diminuer sans cesse. C'est bien, de ce point de vue, par exemple, qu'il faut considérer les politiques successives qui, de 2003 à 2007, auront réduit de 80 à 100 000 postes l'emploi public dans la Fonction publique de l'État.

Pourtant, sur les 20 dernières années, cette même Fonction publique de l'État a vu ses effectifs augmenter de 9 % alors même que le nombre d'habitants augmentait, lui, de 12 % et la population active de la France de 11 %.

Et que dire de la situation dans la Fonction publique hospitalière où les politiques successives axées uniquement sur la gestion comptable des dépenses de santé ont organisé la pénurie des effectifs. Aujourd'hui, le manque d'emplois est chronique et aigu, la CGT estimant, sans être vraiment contredite, les besoins

Services publics : TOUTES LES RAI-

indispensables à 80 000 créations d'emplois ?

Par ailleurs —et ce n'est pas l'aspect le moins important—, la Fonction publique dans son ensemble est littéralement gangrenée par l'emploi non statutaire. A tel point que la DARES, dans une étude récente, soulignait que la précarité est plus importante et durable dans la Fonction publique que dans le secteur privé. Le cas de la Fonction publique territoriale est emblématique : bien que les derniers chiffres disponibles laissent apparaître un léger recul de la part de contractuels dans l'emploi territorial et la progression de 65,8 en 2001 à 68,3 % de la part de titulaires, la précarité reste un phénomène massif dans les services publics territoriaux : on y compte 30 % de non titulaires, soit plus de 500 000 agents.

En ne prenant en compte que les emplois budgétaires —et hors médecins- les non-titulaires —en majorité des femmes- représentent près de 15 % des effectifs de l'ensemble de la Fonction publique.

Baisse de l'emploi, sous-effectifs et non-titulariat participent directement à une moindre qualité de service public rendu à tous nos concitoyens et à une dégradation des conditions de travail.

La CGT propose

- Moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois ;
- Des créations statutaires partout où cela s'avère nécessaire ;
- Un plan massif de titularisation.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Depuis des années, les nombreuses suppressions d'emplois, la précarité accrue, le non remplacement des agents qui partent à la retraite, le sous-effectif chronique, les temps incomplets imposés influent fortement sur la santé des fonctionnaires. A cela s'ajoute l'arrivée de nouvelles technologies intégrées souvent sans les formations nécessaires pour les assimiler, un contenu de travail rendu plus lourd par les conséquences des difficultés sociales rencontrées par nos concitoyens.

L'ensemble de ces politiques engen-

dre une pression qui se traduit par de nombreux accidents de travail, maladies professionnelles, dépressions, voire suicides dans certains cas. Dans la fonction publique hospitalière, le personnel a atteint les limites de l'épuisement physique et moral et ce ne sont pas les nouvelles orientations budgétaires qui vont atténuer leur souffrance. Il en va de même pour les agents de la fonction publique territoriale et de l'État. Tout cela a aussi de fortes répercussions sur le service public que les citoyens sont en droit d'attendre. En effet, comment être pleinement au service de la population quand on est soi-même profondément déstabilisé par ses conditions de travail.

La CGT propose

- Le respect du Statut pour mettre en œuvre les missions de service public ;
- Des budgets à la hauteur des besoins des citoyens ;
- Des moyens accrus en personnel, fonctionnement, hygiène et sécurité ;
- La démocratie sociale pour que les salariés participent vraiment aux décisions ;
- La mise en place d'un observatoire des conditions de travail.

SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT

La question des salaires et des pensions est au cœur des préoccupations des personnels, comme le confirme un récent sondage.

La situation est inacceptable :

- La valeur du point d'indice, seule référence pour mesurer le pouvoir d'achat, a chuté de 6% entre janvier 2000 et fin 2006 et d'environ 15 % depuis 1983.
- Le pouvoir d'achat en 2006 ne sera même pas maintenu puisque la mesure annoncée par le ministre ne sera effective qu'à la fin du mois de février 2007, sans effet rétroactif.

Pour 2007, le ministre refuse toute négociation salariale sur le pouvoir d'achat qui, pour la CGT, devrait se négocier sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8%, sur la refonte globale de la grille indiciaire,

sur le niveau des pensions.

L'augmentation des salaires correspond à une mesure de justice sociale. C'est également un point positif pour l'économie. Rappelons en effet que la croissance est principalement soutenue par la consommation des ménages et que les fonctionnaires représentent environ 20 % de la population active mais, également, que 5 % d'augmentation des traitements, ce sont 450 à 500 millions d'euros supplémentaires pour l'assurance maladie.

La CGT propose

À Le passage immédiat du minimum Fonction publique à 1500 euros bruts ;

- Des mesures de rattrapage pour les pertes de pouvoir d'achat accumulées ;
- L'augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation pour 2007 ;
- La réindexation des pensions sur les salaires.

CARRIÈRES ET GRILLE INDICIAIRE

La question d'une refonte de la grille et des carrières répondant aux revendications des agents mais aussi aux exigences de la Fonction publique, reste entière (reconnaissance des qualifications, classements indiciaires, déroulements de carrière,...).

La récente réforme des carrières découlant de l'accord minoritaire du 25 janvier 2006 ne répond en rien à ces enjeux.

Elle se traduit par des augmentations de salaire très modestes. Pour les agents de catégorie C en début de carrière, la revalorisation se limite à 1 à 4 points d'indice, soit de 4,48 euros à 17,90 euros (en brut). On est loin d'une avancée importante pour les agents les moins payés !

L'accord statutaire exclut toute une partie de la catégorie C (agents en milieu de grille) et de nombreux agents de catégorie B et A. La CGT ne pouvait signer un accord laissant de côté des dizaines de milliers d'agents.

Par ailleurs, les mesures censées accroître les promotions internes contenues dans l'accord seront inefficaces

SONS D'ÊTRE DANS L'ACTION ET LA GRÈVE

dans les faits en l'absence de créations d'emplois.

Enfin, l'amplitude de la grille de rémunération connaît un tassement continu : en 1986, la grille démarrait à l'équivalent d'1,15 SMIC en catégorie C pour finir à l'équivalent de 3 SMIC en catégorie A. En 2006, on démarre à 1 SMIC pour finir à l'équivalent de 2,3 SMIC.

La CGT propose

- Une refonte ambitieuse de la grille apportant des augmentations de salaire significatives à tous et une amplitude de 1 à 5 ;
- La reconnaissance et l'harmonisation des qualifications ;
- Le déblocage des carrières et des promotions ;
- La garantie d'un doublement de traitement entre le début et la fin de carrière (dès lors que celle-ci est

complète).

Tous ensemble

Répétons-le : les agents de la Fonction publique ne constituent pas un poids exorbitant dans le budget de la Nation. Au contraire, depuis plusieurs années leur rémunération et leur retraite ne cessent de diminuer en regard du produit intérieur brut. Ce qui, en revanche, n'est pas le cas pour les compensations d'exonérations de cotisations patronales qui ont littéralement explosé, pour ne citer qu'un exemple.

Leurs légitimes revendications doivent être entendues.

D'ailleurs, le Ministre Christian JACOB constate à ses dépens qu'il ne navigue pas sur une mer tranquille. En effet, sa tentative de diviser le front des 5 organisations syndicales le 17 janvier a non seulement échoué mais s'est retournée contre lui puisque la CFDT a décidé de rejoindre l'action.

Pour autant, les mesures qu'il a concédées sont directement liées à la montée du rapport de force.

Il n'est donc pas question de relâcher la pression. Au contraire, l'heure est plus que jamais à la mobilisation pour obtenir de nouvelles avancées significatives.

Tout doit être entrepris pour qu'il n'y ait pas dans les services d'entraves à la participation du plus grand nombre aux manifestations.

LE 8 FÉVRIER DOIT ÊTRE UNE JOURNÉE MASSIVE D'ACTION ET DE GRÈVE !

Le fait que cette date soit aussi celle choisie pour la manifestation nationale unitaire des cheminots doit permettre la convergence du plus grand nombre pour la défense du service public.

EN HOMMAGE A L'ABBE PIERRE

Intervention de Bernard THIBAUT - Secrétaire général de la CGT
Paris, 25 janvier 2007

Chers compagnons,

Merci de me donner la parole en cette soirée qui réunit celles et ceux qui luttent pour les plus démunis, pour les sans-logis et les mal-logés, les sans travail et les sans droits, ceux qui luttent contre la misère, pour la dignité humaine, pour les droits fondamentaux des femmes et des hommes, ici et partout ailleurs.

Concours de circonstance, cet après-midi, dans cette même salle, c'était le monde des affaires et de la finance qui était réuni pour prétendre imposer ses vues sur l'avenir du monde.

Ce soir, c'est l'avenir de l'homme qui nous réunit.

A voir notre rassemblement, je me dis que « ce combat pour l'Être humain » continue, transcende les disparitions les plus douloureuses. Ce combat se transmet de génération en génération.

L'Abbé Pierre nous a quittés, mais il

nous laisse à tous en héritage « son refus obstiné d'oublier la misère et son cortège de souffrances, son refus de la fatalité de l'exclusion et de l'insécurité sociale qui caractérisent nos sociétés ».

Cet héritage résonne aux oreilles des militants des associations, à celles des militants des syndicats.

Dans un monde où plus de 1 milliard 400 millions d'habitants vivent avec moins de 1 euro par jour,

Dans un pays pourtant riche comme la France, il y a plusieurs millions de gens qui travaillent et qui sont pauvres, il y a la moitié des chômeurs qui ne touchent aucune indemnité, il y a 1 million 300 000 personnes qui n'ont que le RMI pour survivre, il y a le mal logement qui progresse.

Il y a des raisons d'être indigné, de se révolter, de revendiquer une éradication de la misère, une répartition plus juste des richesses, une solidarité plus active, avec le même acharne-

ment dont faisait preuve l'Abbé Pierre. La CGT, dont la devise est « Bien-être-liberté-solidarité », se retrouve dans ce combat.

Ensemble, par notre action unie, nous pouvons agir avec et pour ceux qui souffrent dans leur travail et qui souffrent de ne pas en avoir. La lutte contre l'exclusion appelle notre rassemblement pour des actions concrètes.

Le recul du chômage, l'amélioration des conditions de vie et de travail, la construction de logements sociaux sont des objectifs prioritaires.

Pour cela il faut une volonté politique. Cette volonté reste à conquérir.

Il n'y a pas de temps à perdre pour que chacune et chacun, selon la formule des communautés EMMAUS, dispose de son « permis de vivre ».

Soyez assurés que la CGT continuera, avec vous, d'apporter sa contribution dans la lutte pour le progrès social.

conflit du travail aux Ets Rénosol Atlantique

St Geours de Maremne

L'Union Locale des syndicats CGT des secteurs de St Vincent de Tyrosse – Soustons – Peyrehorade - soutient l'action revendicative engagée le 11 janvier 2007 à 21H30 par des salariés de l'entreprise Rénosol Atlantique qui réalise depuis longtemps les travaux de nettoyage pour l'entreprise Labeyrie de St Geours de Maremne.

Nous constatons qu'un climat de répression sévit chez Rénosol à l'encontre des militants syndicaux et des salariés surtout depuis les dernières élections professionnelles où la CGT a connu une progression significative de sa représentativité parmi le personnel.

Nous savons que des rumeurs et des accusations sans fondements sérieux sont alimentées en sous-main par la direction pour tenter de déstabiliser des salariés et des militants CGT de Rénosol.

Ces méthodes d'un autre âge ne sont en aucun cas le bon moyen pour régler des problèmes dont la direction de Rénosol Atlantique porte l'entière responsabilité.

Les salariés sont en butte aux difficultés mises par les patrons pour le respect de leurs droits et l'aboutissement de leurs revendications salariales et de conditions de travail.

Au lieu d'ouvrir des négociations sérieuses, la direction choisit la répression et l'intimidation et procède à 2 licenciements « pour faute grave » et à la mise à pied du délégué syndical.

L'UL CGT soutient totalement l'action légitime engagée par les salariés avec leur syndicat et exige avec eux l'annulation de toutes les sanctions et l'ouverture immédiate de négociations sérieuses sur les revendications collectivement exprimées. C'est le seul moyen de retrouver la sérénité pour assurer les missions de service dans un meilleur climat pour la qualité et la sécurité du travail

COMPTE RENDU DU SECRETARIAT

UD DU 08 01 2007

Orga

+ 10 FNI en 2005 par rapport à 2004, retard de 898 FNI en 2006 sur 2005.

Adhésions 2004 :246 ; 2005 :241 ;2006 :181.

Commission Exécutive

Elle aura lieu le 23 janvier de 9h à 12h30 . L'ordre du jour portera sur la préparation du 27^{ème} Congrès et en particulier le rôle de la CE. L'après midi : Assemblée Générale de l'IHS 40.

Coopération Conf UD

La Commission Exécutive Confédérale a discuté et mis en place un nouveau dispositif de coopération baptisé référent. Ainsi, chaque membre de la CE Confédérale est appelé à « suivre » une ou plusieurs UD. Pour les Landes, il s'agit de Gisèle Vidalet, par ailleurs également Secrétaire Générale de l'UD de la Haute Garonne. L'aide que pourra apporter Gisèle notamment sur les décisions prises par la CE Confédérale, leur suivi, sera précieuse, mais, cela ne peut remplacer celle apportée par notre coopérante actuelle, Caroline Cosette qui est plus d'ordre pratique, d'aide à la mise en relation avec les responsables des diverses structures... Une adresse sera faite à la confédération en ce sens avec intervention au prochain CCN.

SGPEN

L'UD est invitée à la Commission Exécutive du SGPEN.

Les personnels de ce secteur (comme la DDE) sont au cœur de la décentralisation et du transfert dans les collectivités territoriales.

Interdiction de fumer au 1er février 2007

Conformément à la loi, Il sera interdit de fumer dans les locaux de l'UD 3ème et 4ème étage. Ceci sera valable pour les futurs locaux. Il sera procédé à la communication de cette interdiction et à la pose de panneaux.

Agenda sur Site de l'UD

Il est mis un agenda de la vie syndicale de l'UD sur le site. Il est consultable par tous. Les structures professionnelles ou interprofessionnelles sont invitées à faire connaître les dates de leurs réunions, initiatives au secrétariat administratif de l'UD pour une mise en ligne. Ainsi il sera plus facile d'éviter l'empilement ou le télescopage de réunion.

DLAJ

Une réunion du Collectif Départemental est convoquée pour le 15 janvier. MH Paletou contacte C Fournet pour lui proposer de remplacer jusqu'à la fin du mandat, G Ménard au CPH de Dax qui part la retraite.

